

## **EMPLOI SAISONNIER : AGENT TECHNIQUE (Catégorie C)**

### **Arrachage manuel des espèces végétales envahissantes**

#### **CONTEXTE**

Avec la prise de la compétence GEMAPI au 01/01/2018, le SBVB est devenu maître d'ouvrage des travaux d'arrachage de la jussie sur l'ensemble du territoire, en partenariat avec la Commission Syndicale de la Grande Brière Mottière et le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Brière. Cette année encore, le syndicat engage une campagne de gestion des espèces végétales envahissantes (jussie et myriophylle du Brésil) par récolte manuelle, du jeudi 3 juin au vendredi 26 juillet 2024. Dans ce cadre, le SBVB recrute 4 agents saisonniers (effectif réduit par rapport aux années précédentes) pour ces travaux d'arrachage manuel.

#### **MISSIONS**

- Arrachage manuel des herbiers de jussie et/ou de myriophylle du Brésil sur les canaux de marais du bassin versant Brière-Brivet ;
- Mise en bac des végétaux récoltés et dépôt sur sites de stockage ;
- Préparation et rangement du matériel
- Maintenance du matériel mis à disposition

#### **CONDITIONS**

- CDD d'1 mois ou 2 mois (Périodes : du jeudi 3 juin au mercredi 28 juin et du lundi 1<sup>er</sup> juillet au lundi 26 juillet 2024) – plusieurs postes sont à pourvoir
- Temps complet (35 heures) du lundi au vendredi (horaires prévisionnels : 7h-14h)
- Salaire : selon grille de la fonction publique territoriale (Catégorie C), environ 1 450 € net
- Travail en plein air et la plupart du temps en embarcation (chaland)
- Plusieurs lieux d'embauche en fonction de l'avancement des chantiers

#### **PROFIL CANDIDAT(E)**

- Formation dans l'environnement appréciée (CAPA, BEPA, BAC STAV, BTS GPN...)
- Aptitudes manuelles et techniques
- Aptitudes physiques liées aux conditions de travail en extérieur et à la manipulation de charges lourdes
- Autonomie, rigueur et sérieux
- Maintenance des équipements (moteur, bateau, véhicule...)
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Capacité à travailler en équipe et à communiquer avec les acteurs et les usagers locaux
- Connaissance des marais de Brière et du Brivet appréciée
- Sensibilité environnementale (connaissances faunistiques et floristiques)
- Permis B
- Avoir 18 ans minimum

---

**Date limite de candidature : Dimanche 28 avril**

Candidature à adresser à :

[contact@sbvb.fr](mailto:contact@sbvb.fr)

**Syndicat du Bassin Versant du Brivet**  
**5 rue des Frères Lumière – PA Abbaye III**  
**44160 PONTCHATEAU**

02 40 45 60 92

[www.sbvb.fr](http://www.sbvb.fr)